

QUESTION ORALE DE Nadia El Yousfi, DÉPUTÉ(E) DU GROUPE SOCIALISTE

À **M ALAIN MARON**, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargé de l'Action sociale et de la Santé

Concernant « **les jeunes en errance** »

Bruxelles, le 23/06/2023

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre

Très chers collègues,

La misère, disait Michel Ragon, c'est cette chose atroce, qui coupe les jambes et la tête. La misère est tragique. Aujourd'hui, j'aimerais dans cette commission aborder ces "jeunes en errance", parfois également appelés les "incasables". Pour mieux saisir la perplexité derrière cet terme, laissez-moi vous rappeler la définition donnée par le Forum-Bruxelles contre les inégalités : « il s'agit de ces jeunes de moins de 26 ans en situation de sans-abrisme, ou qui risquent de s'y retrouver ». Il nous faut donc considérer chaque jeune éprouvant des difficultés susceptibles de créer une forme d'errance, ou en d'autres termes, tout jeune vivant une instabilité sur différents aspects de sa vie, et au centre de tout ces aspects, la question de la santé.

Les chiffres concernant ces jeunes en errance sont toujours difficiles à appréhender. Mais d'après le Forum-Bruxelles contre les inégalités, il y aurait en Belgique francophone, dans nos rues, plusieurs milliers de jeunes sans-abri ou menacés de le devenir. Les causes derrière ce phénomène sont nombreuses, notamment les discriminations de genre, les conséquences d'une grossesse, l'exclusion du public jeune

LGBTQI+, les problèmes d'intégration des MENA, les cas de décrochage scolaire, un handicap ou une maladie chronique, les victimes de violences ou de maltraitements physiques, psychiques, sexuelles. Nous savons que ces publics, malheureusement, subissent une double peine, car ils sont trop souvent invisibilisés.

Nous nous souvenons qu'en 2021, le Parlement francophone bruxellois avait avalisé des recommandations, ayant émergées d'auditions et de discussions qui se sont tenues en commission des Affaires générales et de la Cohésion sociale du Parlement francophone bruxellois, à la suite du Jeudi de l'Hémicycle consacré à la problématique des « jeunes en errance » tout au long de l'année 2020.

- Quelles sont les actions concrètes mises en place par votre cabinet à la suite de ces recommandations ? D'autres sont-elles déjà à ce stade prévues pour cette législature et, dans l'affirmative, lesquelles ?
- Prévoyez-vous, si ce n'est pas déjà le cas, des rencontres entre votre cabinet et/ou votre administration et des associations de terrain dédiées au suivi des jeunes en errance, afin d'évaluer la situation actuelle ? Si oui, quelles associations avez-vous déjà rencontrées ? Qu'en est-il ressorti ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Nadia El Yousfi
Députée groupe PS